Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 27 Chaoual 1444
17 Mai 2023

N° 59

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1237**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1239**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1241**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1242**
Avis aux créanciers..... **1249**
Convocations
Sociétés anonymes **1250**
Autres sociétés **1252**
Divers
Avis au public..... **1253**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

Société Marja de Développement de L'Elevage et de L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de (10464 150) dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bousalem

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 Février 2023, enregistré à la recette des finances de Bousalem le 15 Mars 2023 sous le numéro 23700565, quittance n°M015963 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Jendouba le 02/5/2023; sous le n°2023114151.

Il a été décidé :

1. La réduction du capital de la société de (10 464 150) dinars à (10 464 030) dinars et ce pour correction d'erreurs survenus au cours des opérations de réductions du capital du 9/9/2004 et 10/8/2009 lors du calcul de la participation des Ex-coopérateurs.

2. L'augmentation du capital de la société de (10 464 030) dinars à (18835254) dinars par conversion d'une partie des résultats reportées cumulées au 31/8/2022 d'une valeur de (8371224) dinars et ce par augmentation de la valeur nominale de l'action de (10) dinars à (18) dinars chacune.

3. L'abrogation de l'article 6 des statuts de la société comme suit :

Article 6 nouveau : le capital de la société s'élève à (18 835 254) dinars tunisiens divisé en (1 046 403) actions; la valeur de l'action est de (18) dinars tunisiens.

2023R01215SANB2

Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance (la Société)

SA au capital de 10 000 000 Dinars

MF : 1265258B/P/M/000

RC : B31181372012

En vertu de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 20 Février 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 21 Mars 2023, sous le n°23702300 quittance n°2037424, il a été décidé l'acceptation de la démission de Monsieur Rachid ARABI de ses fonctions de Directeur Général de la Société et la désignation de Monsieur Mohammed Amal KAGHAT en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée de trois ans en remplacement de son prédécesseur et ce, à partir du 1er Mars 2023.

Un exemplaire de l'extrait du PV du CA sus indiquée a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 23 Mars 2023 sous le n°202364732.

2023R01216SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital social

Société «PEC MED» - SA

Au capital de 2.076.900 Dinars

Siège social : Lot 14 - Z.I n°3 - Djebel El Ouest - 1141 Bir Mcherga - Zaghouan Tunisie

Identifiant Unique : N°1610399 R

En application des dispositions de l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales, il est porté à la connaissance des actionnaires qu'en vertu des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2023, le capital social sera augmenté d'un montant en numéraire de deux cent cinquante trois mille deux cent Dinars (253 200DT) pour le porter de deux millions soixante seize mille neuf cent Dinars (2 076 900 DT) à deux millions trois cent trente mille cent Dinars (2 330 100 DT) avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante six mille neuf cent vingt six Dinars (546 926 DT) pour la totalité de l'augmentation, selon les modalités et les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société «PEC MED»

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : Lot 14 - Z.I n°3 - Djebel El Ouest - 1141 Bir Mcherga - Zaghouan Tunisie.

Objet social : La fabrication et l'injection plastique de produits à usage médical.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2023 portant approbation de l'augmentation, a été déposé en date du 5/5/2023 auprès du bureau régional de Zaghouan du registre national des entreprises soue le n°AC06632023.

Montant de l'augmentation du capital en numéraire : de deux cent cinquante trois mille deux cent Dinars (253 200DT) par la création de deux mille cinq cent trente deux (2532) nouvelles actions nominatives de cent (100) Dinars chacune entièrement réservé au nouvel actionnaire avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante six mille neuf cent vingt six dinars (546 926 DT) pour la totalité de l'augmentation.

Dépôt des fonds provenant de la souscription à l'augmentation : les fonds provenant de la souscription à l'augmentation, devront être versés au compte indisponible ouvert au nom de la Société sous le n°07807008134060559341 sur les livres de la Banque Amen Bank agence Mohamed V.

Délai de souscription : L'actionnaire disposera d'un délai de 15 jours pour souscrire à ladite augmentation, et ce, à compter de la date de parution de la notice. Ce délai sera clôturé par anticipation avec la souscription intégrale des actions.

2023R01224SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE TUNISIA RETAIL GROUP HOLDING "TRG"

Société anonyme

Au capital de 10 750 000,000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue 8603 Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 1746200H

En vertu du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire

du 5 Août 2022 enregistré à la recette des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis le 8/8/2022 enregistrement n°22503551 quittance M005757, le capital social de la société a été augmenté de la somme de 10 000 000 Dinars pour le porter de 750 000 Dinars à la somme de 10 750 000 Dinars et ce par l'émission au pair de 1000 000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune.

Le dossier de l'augmentation capital a été déposé au registre national des entreprises du centre Urbain Nord le 21/2/2023 sous le n°202346460.

2023401196SANB2

Nomination du Président Directeur Général de la Société

SOCIETE SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : N°1078806N

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la Société SINEW tenu le 24 Avril 2023 enregistré à la recette des finances rue du Sahel-45 Av. de la Gare - Tunis sous le numéro 23700657 quittance numéro M026681 du 8 Mai 2023 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 10 Mai 2023 sous le numéro 2023116660, il a été décidé de nommer Monsieur Walid Ben Yedder Président Directeur Général de la Société SINEW avec tous les pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la Société et ce en remplacement de Monsieur Mohamed Anouar Ben Ammar.

2023401202SANB2

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire

La Tunisienne des Assurances Takaful "At-Takafulia"

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue EL Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2023 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis en date du 10/5/2023 récépissé M039123 n°23802346 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le n°2023117249 le 12/5/2023 il a été décidé :

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur La Tunisienne de réassurance «Tunis Re».

- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes : Cabinet Mounir Graja et cabinet Chiheb Ghanmi.

- Nomination des membres du comité de Surveillance Charaique : Mr. Hihcem Grissa, Mr. Anouar Gadhoum et Mme Ranim Fkih Ahmed.

- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des comités et des membres du comité de Surveillance Charaique.

2023401213SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE AIRPORT VIP SERVICES "AVS" SARL

Au capital social de DT : 10.000

Aéroport Tunis - Carthage, Charguia 1, Tunis 2035

Identifiant unique : 1013004F

Suivant PV de l'AGE du 28 avril 2022, enregistré à la recette des finances rue El Jazira, Tunis le 12 janvier 2023, sous le n°23700111, quittance n°M003346, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/4/2023 sous le n°202398073, publié au B.O.R.N.E n°92 du 9/5/2023, les 200 parts sociales détenues par le défunt Mabrouk Khachnaoui dans le capital de la société AIRPORT VIP SERVICES "AVS" SARL ont été transmises au profit de ses héritiers ayant droit :

Mme Thouraya Khachnaoui née Aïd (25 parts sociales), Mr Mohiddine Khachnaoui (87,5 parts sociales) et Mr Majd Khachnaoui (87,5 parts sociales).

2023T00473SRLB2

SOCIETE AIRPORT VIP SERVICES "AVS" SARL

Au capital social de DT : 10.000

Aéroport Tunis - Carthage, Charguia 1, Tunis 2035

Identifiant unique : 1013004F

Suivant Acte SSP du 26 août 2020, enregistré à la recette des finances rue El Jazira, Tunis le 26 novembre 2020, sous le n°20102982, quittance n°58844, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 7/4/2023 sous le n°202398073, publié au B.O.R.N.E n°92 du 9/5/2023, il appert que l'Etat Tunisien a cédé les 800 parts sociales qu'il détient dans le capital de la société AIRPORT VIP SERVICES "AVS" SARL au profit de Mr Bassem Haddad (160 parts sociales), la société Buraq Air (440 parts sociales) et la société AL Mutahida International Catering Services (200 parts sociales).

2023T00474SRLB2

SOCIETE SUN SHINE HOLIDAY GROUP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : BP 279, Hôtel El Mouradi, 4089 Port El Kantaoui

RNE : 1063163Y

MF : 1063163Y/MA/000

CNSS : 276425-72

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 6/3/2023 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 29/3/2023 sous le n°23702110 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 30/03/2023, sous le n°202366792 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers des exercices 2015-2016-2017 et 2018.

3/ Affectation des résultats desdits exercices.

4/ Quitus au gérant pour lesdits exercices.

5/ Renouvellement du mandat du gérant pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2019.

6/ Nomination de la Société Management, Commissariat et Audit Mahjoub «MCAM» commissaire aux comptes de la société pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2020.

2023S00572SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En en vertu d'un acte SSP en date du 28/4/2023 enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba sous numéro enregistrement 23202462 quittance d'enregistrement numéro M045452 Madame Chabbouh Samiha a vendu à Monsieur Kerchi Samir la totalité du fonds de commerce représenté en des locations des locaux meublées sous le nom la résidence familiale dans le local situé à la route Touristique Sidi Zayed à Houmet souk Djerba.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur au fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 5 Mai 2023.

2023T00477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 06 et 07 mars 2023 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 12/4/2023 sous le n°23202703 quittance n°M047180 Mr Mohamed Mechri a vendu à Mme Beriza Djobbi la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des fruits secs et des cadeaux dans le local situé au n°63 avenue Ibn El Walid El Aouina Tunis.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains Maître Kais Loussaief avocat son cabinet sis au n°86 rue de Pacha Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12/5/2023.

2023T00479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 4/5/2023 sous le n° 23200716 quittance n°M025109 Mme Wafa Bent Jalloul Marweni a vendu à Mr Ali Ben Moncef Aloui la totalité du fonds de commerce exploité comme friperie dans le local situé au n°04 rue Farhat Hached lot n°06 Mornaguia - Manouba.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12/5/2023.

2023T00480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Boumhel le 8/5/2023 sous le numéro 23201373 Quittance n°M032932 Mr Abd Nasser ben Hassan ben Othman Al-Nimri a vendu à Mr Oussama ben Abd el Hakim ben Khalifa Krisaa le fonds de commerce ayant pour activité Commerce de restauration. D'un local sis à la rue Mohamed El-Najjar boumhel El Bassatine.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de bénéficiaire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis de vente est paru aux journaux «Quotidien» le 11/5/2023.

2023R01210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 8 Novembre 2023 sous le n°22207769, quittance numéro 148726, la société «La LICORNE», SARL, identifiant unique n°1369619F, représentée par son gérant, a vendu à la société «WARDA COM», SARL, identifiant unique n°1147292V, représentée par son gérant, le fonds de commerce, exploité dans la vente des équipements informatiques, des jeux et des lunettes au local commercial sis à 96 Bis avenue Moaouia Ibn Abi Sofien El Menzah 7, Tunis.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées, dans le délai de vingt (20) jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, à l'Etude de l'avocat maître Ahmed Amine Choour sis au 13 avenue Salah Ben Youssef, El Menzah 9, Tunis.

Le présent avis est paru au journal Essabah le 5 Mai 2023.

2023R01218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Saadaoui Olfa, Avocate, le 5/5/2023, enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 9/5/2023 sous le n°23201269 quittance n°M032597, Mr Chiha Abdelbaki titulaire de la CIN n°05448088 et matricule unique n°1393091/K, a vendu tout le fonds de commerce exploité dans les Services médias et informatiques et vente ses accessoires du local situé à Rue Bab el Khadhra n°80 Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Madame Yasmine Akrmi et Mr Riadh Toumi, au prix de dix mille dinars, toute opposition doit être déposée auprès des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce cité ci-dessus dans un délai de 20 jours de la publication de la présente au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12/5/2023.

2023R01219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 10 Mai 2023 et enregistré à la recette des finances ZOUEIT Sousse le 10/5/2023 (Reçu n°M021052 enregistrement n°23201432). Madame Mariem Bent Habib Ben Naji Nourri BOUZAIBIA (C.I.N n°09287011) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société SOCIO HEALTHY PARAPHARMACIE S.R.A.L (IU : 1676657/Z) son Gérant Monsieur Rabie Ben Zaeid Ben Hassen SALMI (C.I.N n°05764621) exploité à «toutes les activités commerciales «Situé à l'Avenue Caire Route Mssaken «à coté du Café SALEM «avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Avenue du Caire Route Mssaken «à coté du Café SALEM dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk daté le 12/5/2023.

2023R01231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 11/4/2023 et le 28/4/2023, enregistré à la recette des finances La Goulette en date du 3/5/2023 sous le numéro 23203234 quittance n°M055488. La Société ELECTROLAND, SARL, inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1289468N, dont le siège social est sis à la Rue 8612 N°03 Local n°9 Charguia 1 - 2035 Cité Khadhra Tunis, a vendu à la Société AZIZA de Commerce de Détail, S.A inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1259149J, dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I Ben Arous 2013, la totalité du fonds de commerce exploité pour toute activité commerciale au local sis au n°223 Avenue Habib Bourguiba Kram Tunis, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du Commerce de Détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I Ben Arous 2013, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Ce même avis a été publié aux journaux quotidiens Achourouk et le Quotidien en date du 12/5/2023.

2023R01232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 17/4/2023, enregistré à la recette des finances de Sahline le 11/5/2023 sous n°23200808 quittance n°M018962, Mme Siwar Ben Fraj a vendu à Mr H'MAIED ACHEK la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du local sis à l'Avenue Farhat Hachad 5012 Sahline exploité en alimentation générale.

Toutes les oppositions concernant la cession de ce fonds de commerce doivent être déposées entre les mains du cessionnaire Mr H'MAIED ACHEK à Cité de la solidarité 5020 Jemmel Monastir dans un délai maximum de (20) vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «le Quotidien et Echourouk» en date du 13/5/2023.

2023S00575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/5/2023 enregistré à la recette des finances de Sousse le 8/5/2023 au numéro 23201960 numéro de quittance M031399 Tounes Bent Abdallah Ben Amer Saad a vendu à Safa Bent Mourad Ben Ali Soumrani un fonds de commerce non enregistré au RNE consistant en la vente des pains traditionnels, sandwich et généralement tout commerce sis à cité Tourki Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Ahmed M'layah à son bureau situé à 40 Avenue de la République Sousse dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 12/5/2023.

2023S00578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 3 mars 2023 rédigé par maître Med Guidara avocat à la cour d'appel Sfax enregistré à la recette des finances de la route de Tunis Sfax en date du 13 mars 2023 sous le n°23201017 quittance 31229, monsieur Ali Massoudi demeurant à Gouleb Sidi Bouzid et réellement à la route de Tunis Markaz Bouasida km 4 a cédé à monsieur Samir Salhi demeurant à la route de Tunis km 3.5 avenue Lahjar Sfax l'ensemble du fonds de commerce constitué dans le local sis à la route de Taniour km 3.5 Markaz Elaroui comportant notamment le droit à la clientèle et l'achalandage qui lui sont attachés ainsi que l'ensemble de ses ustensiles et accessoires, les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de monsieur Ali Massoudi à l'adresse du local de vente des fruits secs et ce dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion. Maître Med Guidara Sfax. Et cet acte a été publié au journal le Temps en date du 29/3/2023 en langue française.

2023X00637FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 4/5/2023 quittance n°M050903 enregistrement n°23202814 Mr Maher Ben Abdelmajid Ben Ali Fekih titulaire de la C.I.N n°00284437 délivrée le 8/6/2020 a vendu le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au 8 rue de Ahmed Khabthani Ariana destiné pour le commerce actuellement un café un restaurant à Mr. Ismaiil Ben Taher Ben Ayed Soua titulaire de la CIN n°0836679 délivrée le 13/9/2019 et Mr Moez Ben Taher Ben Ayed Soua titulaire de la CIN n°14759340 délivrée le 24/9/2019.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de l'avocat Maître Tarek Ben Sassi, au 53 Rue Paris Tunis, Médina Palace, Bloc A, Bureau A5, 2ème étage dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 10 Mai 2023.

2023401195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la Recette des Finances Fouchana le 5/5/2023 sous le numéro d'enregistrement M043966 et quittance n°23201941 Mme Nourchene Zegbi a vendu à Mr Imed Barhoumi, un Fonds de commerce sis à cité Amal Fouchana exploité dans l'activité du CAFE de première catégorie avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu doivent être faites à peine de forclusion dans les vingt jours qui suivent l'apparition du présent avis au JORT, entre les mains de Mr Imed Barhoumi au local sis à cité Amal Fouchana.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 12/5/2023.

2023401199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 5/5/2023 enregistré à la recette des finances à l'Ariana le 5/5/2023, Quittance n°M051694 Enregistrement n°23202877, Mr Lazhar el Yahyaoui a vendu à Mr Mohamed Naser Dhifi l'ensemble d'un fonds de commerce (restaurant) avec tous ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué à un montant global de 100 000 000 sis au 29 rue el Yasmine Nouvelle Ariana.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba

Immeuble Farah 1er étage bureau n°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée au quotidien Echourouk paru le 11/5/2023.

2023401211FCCC2

Location gérance libre

Contrat de location commercial

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce rédigé par maître Mahmoud Saad avocat, signé le 3/01/2023 et enregistré à la recette des finances le 9/01/2023, numéro d'enregistrement 23300213, numéro de reçu M001969.

Mme Zouhour Bint Mokhtar Bin Salem épouse de Fares Deeb, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06872965, a loué à M Salah Bin Halima Skhiri, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06995216, la totalité du fonds de commerce sis à alagba n°104 Monastir, pour l'activité de réparation de l'électricité des voitures.

Cette annonce a été publiée le 12/5/2023 dans le journal Al Shorouk.

2023S00571FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02/02/2023 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 6 Avril 2023 enregistrement n°23301528 quittance n°M024968 la société Mrie Lou SARL MF 1092004 V siège social Avenue 14 janvier Sousse représentée par son gérant Monsieur Badreddine Merdassi a loué à la société Louka Import MF 1694317 H dont le siège social est situé à la route de Kairouan Cité Ezzouhour Sousse représentée par son gérant Monsieur Zied Ben Ahmed, qui accepte tout le fonds de commerce destiné à l'activité de salon de thé situé au R01, complexe les champs Elysées avenue 14 janvier Sousse avec tous les éléments corporels et incorporels pour une durée de 5 ans à commencer le 01/02/2023 et finissant le 31/01/2028, l'annonce a été publiée au journal le quotidien n°6803 le 11 mai 2023 page 33.

Toutes oppositions sont acceptées dans les délais légaux au domicile du Maître Kamel Hdhili, avenue 14 janvier Sousse.

2023S00574FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte sous-seing privé du 22/03/2023 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 5/5/2023 sous enregistrement n°23301598, quittance n°M031074. La Société SARRA OPTIC; U.I 1373380F; représentée aux fins par sa gérante madame Sarra Azzouz titulaire de la carte d'identité nationale n°06423475, demeurant à Beni Khiar Nabeul a loué à Mr Lotfi Ben Khlifa Ben Ismaiil Yousfi titulaire de la C.I.N n°04631244, demeurent à la rue Mostafa Khaznadar Tunis l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à rue Allemagne Tunis pour une période de deux ans renouvelables à partir de 01/4/2023 jusqu'à 31/3/2025. Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Ali Attia, avocat demeurent à rue Egypte Lafayette Tunis et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un extrait de publication a été publié aux journaux quotidiens "La Presse" et "Essahafa" du 12/05/2023.

2023401198FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 02/3/2023, et enregistré le 8/3/2023 à la Recette des Finances de Menzah 9 - Tunis, sous le n°23300821, quittance n°026560, Madame Basma Tayati ép Aouaidia, a donné en location gérance à Monsieur Mohamed Achref Souissi, la totalité de son fonds de commerce sis au local situé à la Rue Tahar Sfar n°44 Manar 2 Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La location gérance a été consentie pour une durée de huit ans à partir du 1er/3/2023 au 28/02/2031.

Publié dans le journal la Presse le 12/5/2023.

2023401204FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Merdassiat des femmes rurales à Midès.

Siège : Midès Tameghza 2212 - Tozeur.

Buts :

- Aider et accompagner les femmes rurales à Midès.

- Chercher à créer des opportunités de développement et à orienter, guider et accompagner les femmes rurales dans le domaine artisanal et artistique.

- Etablir des relations avec des associations similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui ont des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres :

- Présidente : Souad Ben Mohamed.

- Secrétaire général : Mohamed Ben Salah.

- Trésorière : Wafa Mbarki.

- Vice-présidente : Zohra Achiri.

- Membre : Zohra Touati.

2023R01223APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime

Suite au reçu de déclaration pour la constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche maritime (Eaux potable) visé par Mr le gouverneur de Bizerte sous le N°184 en date du 25 janvier 2021 comme suit :

Dénomination : Elabebsa 1,

Délégation : Sejnene - Gouvernorat de Bizerte,

Localité : Zone Elabebsa 1 - Elabebsa,

Siège social : Zone Chobet Elhoutt, Faidh Elkhazin, et Boufrinina - Elabebsa, - délégation de Sejnene,

Président : Mr Faouzi Ben Elmadouri Elmechrgui,

Trésorier : Mr Mohamed Ben Tahar Elabbesi,

Activités principales :

- La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde,

- L'équipement de leurs périmètres d'intervention en équipement et infrastructures de base agricole et rurales,

- La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêche les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles,

- Le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage,

- L'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers

- L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires,

- L'accomplissement, d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents dans le cadre d'activités certifiés.

2023R01247APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Dream

Genre : Culturel

L'association a pour objectif de travailler sur :

- Contribuer à faire découvrir et mettre en valeur le patrimoine culturel de la musique, du théâtre, de la danse et de la littérature

- Contribuer à honorer les créateurs dans la reconnaissance et l'accomplissement de ce qu'ils ont offert à la scène culturelle avec leurs productions

- Contribuer à encourager les jeunes à créer, à innover et à développer leurs talents en mettant en valeur leurs productions et en les dirigeant

- Contribuer à inculquer l'amour des arts qui affinent l'âme et la morale de l'homme et l'élèvent à la créativité

- Contribuer encourager, éduquer et nourrir l'oreille de l'auditeur à écouter de la musique et à la pratiquer ainsi que tous les arts

- Contribuer au développement de l'intelligence, de la mémoire et des capacités mentales des jeunes et ainsi les protéger de l'extrémisme et du terrorisme

* Mohamed Trabelsi : Président

* Mohamed Nabili : Trésorier

Siège de l'association : Route Teniour, km 6, Chihia n°45, rue juin 1955 - 3041 Sfax

PV n°33388 du 28 août 2019.

2023X00641APSF1

Syndic Résidence Essaàda la Marsa

En se référant au procès-verbal de l'assemblée constitutive du syndic en date du 10/8/2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 10/5/2023 sous le n°23702899 quittance n°M064494 il a été décidé de constituer le Syndic Résidence Essaàda la Marsa :

Nom du Syndic : Syndic Résidence Essaàda la Marsa

Adresse : Rue 09 Avril Essaàda la Marsa 2078

Présidente : Fairouz Chatti

Trésorier : Imed Ben Slama.

2023401214APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél. : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

Le créancier poursuivant : BH Bank, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°W0024588, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Mongi ben Mohamed ben Ali Horchani, sa profession tourneur, demeurant à cité industrielle - Souani Gafsa, titulaire de la C I N n°04304393 délivrée le 13/01/2007.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour de cassation, son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : le bien saisi consistant en un logement non immatriculé d'une surface totale de 528 m² sis à cité Essourour Gafsa.

Mise à prix : le prix initial de l'immeuble saisi est fixé au montant de 193.787.250 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 12/6/2023 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2023R01213VEPA1

Adjudication

Bureau Maître Yamina Ouesleti

Avocate

Rue Habib Bourguiba Siliana

La saisissante : Habiba Kamessi, retraitée, siège de renseignement Bureau de son Avocate Maître Yamina Oueslati rue Habib Bourguiba - Siliana.

Saisi : Amor Ben Mohamed El Melliti, travailleur à l'étranger, Krib gare Bourwis Siliana

Désignation de l'immeuble saisi : toutes les parts du saisi de l'immeuble immatriculé sous le n°6277 Siliana du 11831.204 parts du totale 2511100 parts il s'agit d'un immeuble situé au Krib Est du chemin du fer allant El Kala El Kesba à Tunis de 2.3 Klm du Nord de Station le Krib et de 700 m du Nord de la station indiquée.

L'Avocate saisissante : Maître Yamina Oueslati Avocate, rue Habib Bourguiba Siliana.

La mise à prix : 15.380.300 dinars.

L'indication de la date et l'heure de l'adjudication et du tribunal devant lequel elle aura lieu : Mardi 13 Juin 2023 (13/6/2023) à 9 heures au tribunal de première instance de Siliana.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Chaque jour de 10 heures à 16 heures pour tout autre renseignement contacter le tribunal de première instance de Siliana ou le bureau de l'Avocate saisissante.

2023R01222VEPA1

Vente immobilière

NASR BEN AMEUR et Associés S.A.R.L

MF : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat prés de la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro - Sousse

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis R N E 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Société «IMMOBILIERE EL HAMD», Société à Responsabilité Limitée, RC N° B1520472004, représentée par son représentant légal, sise à Moknine Avenue Hédi Chaker.

Immeuble objet de la vente : La totalité d'un complexe en cours de construction et objet des titres fonciers :

1)- La totalité de l'immeuble sis à Sahloul4 Sousse, objet du titre foncier n°191738 Sousse dénommé El Hamed 3 d'une superficie de 1306 m².

2)- La totalité de l'immeuble sis à Sahloul 4 Sousse, objet du titre foncier n°191739 Sousse, dénommé El Hamed 4 d'une superficie de 644 m².

Les deux constituent l'ensemble de lot E H-C 30 du lotissement Sahloul4 réalisé par l'agence immobilière à Sousse, la superficie totale est de 1950 m².

3)- La totalité de l'immeuble sis à Sahloul4 Sousse, objet du titre foncier n°191736 Sousse, dénommé El Hamed 5 d'une superficie de 1401 m².

4)- La totalité de l'immeuble sis à Sahloul4 Sousse, objet du titre foncier n°1917737 Sousse, dénommé El Hamed 6 d'une superficie de 552 m².

Les deux constituent l'ensemble de lot EHC 31 du lotissement Sahloul4 réalisé par l'agence immobilière à Sousse, la superficie totale est de 1953 m².

Les deux lots sont situés à l'ouest du lotissement Sahloul 4 et sont adjacents du coté sud. Le débiteur a entamé des travaux pour le sous sol sur la totalité de la superficie des deux lots ouverts sur une place publique attribuée à la municipalité de Sousse et non encore aménagée, et sont situés à coté du Lycée Sahloul 4 du coté nord et à coté d'un lot destiné pour la construction d'une mosquée et un autre lot destiné pour abriter une circonscription de la municipalité de Sousse.

Les deux lots sont limités au nord par un lot destiné pour équipements et habitats collectifs en une partie et par un lycée pour le reste. Au sud il est limité par un lot destiné pour équipements et habitats collectifs en une partie et le reste est destiné pour la construction d'une mosquée à l'est une route aménagée d'une largeur de 20 m puis une place publique et à l'ouest trois lots

La mise à prix : La mise à prix de l'objet de la saisie a été fixée à (8824.683.000 D), huit millions huit cent vingt quatre mille six cent quatre vingt trois dinars, et ce suivant l'expertise réalisée par l'expert désigné par ordonnance sur requête n°1652 du président du TPI de Sousse.

Date de vente : La vente aura lieu à l'audience du 15/6/2023 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Sousse.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2023S00573VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Imed Ben Taher Mabrouki, débiteur, gérant de société, demeurant à la rue 02 Mars 1934 Corniche, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'appartement situé en premier étage objet du titre foncier individuel n°101433 Sousse dénommé «les orangers 6» sis à Sousse délégation de Sousse d'une superficie de 103 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent mille dinars (200.000.000 DT), il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à cent vingt mille dinars (120.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à trois mille sept cent quatre vingt six dinars 102 millimes (3786.102 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 8/6/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00577VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Ben Halima Sofien Ben Abdelkader, titulaire de la CIN n°05282765 demeurant à la route El Ain Km 3, café «L'olivier bleu» Elalia, Sfax ou à la route Menzel Chaker km 3.5, impasse Barnous Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain rectangulaire sis à la route Menzel Chaker km 3 impasse Barnous Sfax, d'une superficie totale de 393m² dont est bâti une nouvelle villa à deux niveaux d'une superficie couverte de 286m², le niveau terrestre est de 164m² et se compose d'une réception de 8.46m/8.10m avec un escalier qui mène à un étage de villa, un hall de 2.90m/3.22m, un séjour, une cuisine bien équipée de 6.25m/4m, une salle de bain de 2.21m/2m, à l'ouest de ce niveau se trouve une cuisine extérieure de 17m² avec une petite terrasse où il y a une table en marbre, un lave main et un placard. L'étage de villa est de 122m² avec un hall de 7.17m/4.22m, une suite parentale qui se compose d'un couloir avec un lave main, une salle bain de 4.36m/2.11 m, une chambre à coucher de 5.46m/4.36m, une suite pour les enfants avec un couloir, une chambre de 3.24m/4.26m, une chambre de 3.65m/3.45m avec une salle de bain pour les enfants de 2.20m/1.74m et une grande terrasse. Le toit de la villa est en staff avec des spots lumineux, les portes en bois, les fenêtres en aluminium et michlere, elle est équipée de l'électricité, de l'eau, une grande porte en métal pour faire entrer la voiture et une petite porte pour les personnes. Du nord Ben Halima Mohamed, de l'est une entrée de 6m à 7.60m, du sud Ben Halima et de l'ouest Ben Halima Hsan.

Mise à prix : Trois cent soixante quinze mille dinars (375.000,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à n°4 rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax, le mercredi 14 Juin 2023 (14/6/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2023X00626VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Riadh Hachicha, commerçant, titulaire de la CIN n°05362946, demeurant à route de Tunis km2.5 impasse «taktak» Sfax 3002.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un appartement sis au premier étage de la propriété située à Sfax, sur la route de Tunis km3 à rue «fleur de printemps», à environ 500 m de la route principale, la superficie de l'appartement, qui est en cours d'achèvement et n'est pas complètement construite, est d'environ 160 m². Il contient un salon *Un séjour qui ouvre sur le dit salon *Un petit couloir* Une cuisine non encore équipée munie d'un balcon et * Une suite de nuit qui contient 2 chambres, un petit hall, une salle de douche inachevée, une 3éme chambre avec une douche privée

Les murs intérieurs et extérieurs de l'appartement sont entièrement enduits de ciment, tout le sol est en ciment et il n'y a aucun équipement en bois ou sanitaire. Les escaliers menant à l'appartement sont communs avec l'appartement qui la limite du coté sud. Ils sont encore à leur première étape avec du ciment uniquement.

La construction est limitée de l'Est par rue fleur du printemps d'où son entrée principale, de l'ouest par Ghram, du sud par les escaliers communs et l'appartement de Anis Hachicha et du nord par Rekik.

La mise à prix : 96.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 19/6/2023 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2023X00631VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : 1/ Houcem Ben Houcin Gharsallah CIN 05358748 demeurant à kiosque Sidi Bousaid Mahres 3060 et domicile élu étude maître Khaled Chaari sis à l'immeuble elmanar 1er étage n°6 Sfax

2/ Houcin Ben Naser Gharsallah CIN 01092772 demeurant à la route Manzel Chaker km36 délégation de Bir Malouli centre elmaoui Sfax et à l'avenue Fadel Ben Achour rue elmawsel n°2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route Menzel Chaker km 40 consistant en un terrain composé de deux parcelles d'une contenance de 7417 m² délimité du coté sud par Fathi Fetoui et Zouhaier Koubaa, du coté est et nord par une entrée et par bouchnena et fhoula et du coté ouest par la route Menzel Cheker.

L'immeuble contient des magasins «escale ennaim» au bord de la route principale apparemment exploités comme restaurant, café, boucherie et un dépôt d'une superficie couverte de 217 m².

L'immeuble contient aussi un air non couvert exploité comme une écurie, un dépôt exploité comme un bureau d'une superficie couverte de 402 m² et derrière le dépôt existe un terrain complanté par des oliviers.

Mise à prix : (192.000.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 14/6/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00632VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC B193222000, RNE 0751191b sise au 3 rue d'hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : 1/ Société PROJET MODE, SAR, RNE 1500366V représentée par son directeur général sis à 25 rue Taher ben Ammar elmanar Tunis.

2/ Amor Ben Hadj Taieb, CIN 1193130 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba rue Abou Baker Seddik n°253 Elain Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consiste en un étage de villa d'une superficie couverte de 131 m² sis à la route Elain km7 Sfax rue Omar Ben Abdelaziz composée d'un salon avec un balcon, une salle de bain, un couloir et 2 chambres avec balcon, la superficie des balcons et de 180m². Il contient en outre un garage d'une superficie couverte de 41m² et des escaliers qui sont construits sur un terrain non clôturé délimité du coté sud est et nord par Hadj Taieb, du coté ouest par smeoui et du coté sud par Omar ben Abdelaziz d'où son entrée

Mise à prix : (88.530.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 14/6/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00633VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : (NAIB BANK) North Africa International Bank SA, RC : B110151997, RNE : 33277JAM sise à l'avenue Kheireddine Pacha lotissement ennasim Montplaisir 1002 Tunis domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Ben Ahmed Krichen cin 01225119 domicile élu étude Habib Ennouri sis à 43 avenue Habib Bourguiba Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «najwa 163» objet du TF n°394 Sfax d'une contenance de 499 m² sis à la route de Taniour km2 Sfax à 35 m de la route dans une zone d'habitation délimitée du coté sud par une rue, du coté est par siala parcelle n°2 du lotissement n°38638 du coté ouest par Hamami parcelle n°4 et du coté nord par Fakhfekh.

Il consiste en terrain clôturé de tous les cotés sur lequel est édifiée une villa de deux étages et un garage.

Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 140 m² contient une véranda, un couloir un hall en marbre avec des escaliers menant au 1er étage, un séjour, une véranda, une cuisine, une toilette et un débarras.

Le 1er étage d'une superficie couverte de 147 m² contient un hall, un séjour, un couloir, 2 chambres à coucher, un bureau, une salle de bain équipée, une toilette et une tisanerie. Le garage est d'une superficie couverte de 20 m².

L'immeuble est en bon état équipé en électricité et en eau potable.

Mise à prix : (580.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 12/6/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00634VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Ahmed Ben Adel Ben Bachir Sallemi CIN 08157721 demeurant à la route de Tunis km6 avenue Iben Rachik chez Hela Baklouti et à la route de Mahdia km5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «nawras 71» objet de TF n°59678 Ariana avec les parts indivises soient 728/10000 dans le TF n°59675 Ariana et les parts indivises soient 94/10000 dans le TF n°13222 Ariana consistant en un appartement au 1er étage de l'immeuble sis à Ariana (ENNASER 1) d'une superficie habitable de 88 m². Elle contient un couloir qui mène à droite à une cuisine équipée et un séchoir et à gauche mène à un séjour, un balcon et au milieu il mène à une salle de bain et 2 chambres.

Les murs en briks, le toit en dalle, le sol en marbre blanc sauf la cuisine en marbre foncé, les portes en bois, les fenêtres en aluminium.

L'immeuble est en bon état, il est équipé par tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité et le gaz de ville.

Mise à prix : (262.806.984) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 12/6/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance d'Ariana.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Ariana où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00635VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC B193222000, sise au 3 rue d'hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : héritiers feu Hafed Tlili cin 01220124 :

1- Nafissa Bent Mahmoud Mhiri demeurante à la route Menzel Cheker km 4 Sfax.

2- Salma Bent Abdelaziz Gharbi cin 05299579 et son fils Mohamed Lazher Tlili demeurant à la route Menzel Cheker km4 Sfax

3- Fadwa Tlili demeurante à la route de Menzel Cheker km 4 Sfax

4- Honwa Tlili demeurant à la route de Menzel Cheker km4 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Deux parcelles l'une à l'est et l'autre à l'ouest de terrain clôturé sis à la route de Menzel Cheker km 1.5 impasse elfirma Sfax d'une contenance totale de 223 m² sur lequel est édifiée une maison d'une superficie couverte de 144 m² contenant une entrée menant à un hall, un séjour, un couloir, 3 chambres, une salle de bain, une toilette, une cuisine et une véranda.

L'immeuble délimité du coté sud par Ali Loumi, du coté est par Bouzid, du coté nord par une entrée et du coté ouest par une rue.

Mise à prix : (125.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 14/6/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00636VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : 1) Gzaiel Ben Belgacem Epouse Mohamed Ben Rhaiem, sans profession, titulaire de la CIN n°01119220 demeurant à allabajir Mahrouga - Sfax.

2) Zeineb Ben Belgacem Epouse Ibrahim Fassih, sans profession, titulaire de la CIN n°01156748 demeurant Route de l'aéroport Km2.5 Merkez Kammoun - Sfax.

3) Selma Ben Belgacem Epouse Hamda Ben Elaarem, sans profession titulaire de la CIN n°01140900 demeurant Route de l'aéroport Km3 Wed Rmal - Sfax.

4) Echikha Ben Belgacem Epouse Ahmed Ben Eddbebis, sans profession, titulaire de la CIN n°01259345 demeurant à Benhar Agareb - Sfax.

Ses domicile à l'étude de leur Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mohamed Ben Ibrahim Ben Hmed Ben Belgacem, ouvrier, titulaire de la CIN n°05260835 demeurant à Benhar Agareb - gouvernorat de Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n°9517 le 30/01/2023 et inscrit au titre Foncier n°100141 Sfax le 22/02/2023 vol Sfax 2/2023 sous n°564 et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le n°9517 le 22/02/2023 sur la totalité de la propriété enregistrée située à Benhaz Zone Essgar délégation Agareb gouvernorat de Sfax représentée par une parcelle du terrain agricole où se trouve quelques pieds d'oliviers endommagés, entourage semi-résidentiel de superficie est de 3091 m² la partition 3091 parts objet de titre foncier n°100141 Sfax nommé *Hedia*.

Cette parcelle du terrain est composée d'une parcelle n°70 déposée à la conservation de Sfax au titre foncier n°100141 Sfax le 31/3/2010 vol 03/2010 sous n°2864.

Les limites de la propriété : du sud route agricole, de l'est parcelle n°71, du Nord parcelle n°68 et de l'ouest parcelle n°69.

Mise à prix : est fixée à dix sept mille Dinars (17.000.0000) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Mercredi le 14 Juin 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise à la Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 5.666.666D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2023X00639VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Maître Moncef Mekki

Avocat à la cassation

2 Bis Rue Argentine Tunis belvédère

MF : 1767628/R/A/000

Tél : 97530369/50500242

Créancier poursuivant :

La Société Tunisienne de Commerce et de Distribution «STUCOD» Sarl en la personne de son représentant légal, RC : N°B021892005, ayant son siège à la Route Khlidia Km 01 Naassen 1135 Ben Arous.

Partie saisie :

Wissem ben Abidi ben Farah Slimani titulaire de la C.I.N n°06049192 domicilié à Sallama Bir Elhfay Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant :

Avocat Moncef Mekki avocat à la cour, demeurant au 2 Bis rue Argentine "Imb Argentina" Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble à vendre :

La totalité des parts (64783.parts) qui représente 64783 m² revenant à Wissem ben Abidi ben Farah Slimani

qui représente une partie indivise du T.F nommé «SALHA» n°15106 Sidi Bouzid situé à Sallama Bir Elhfay Sidi Bouzid ; se compose de 2 terrains agricoles équipés d'électricité et d'eau; séparés par une route paysanne; Le premier contient 80 oliviers et le second contient 2000 amandiers sont arrosés par goutte à goutte où il y a deux puits d'eau.

Mise à prix :

Trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent soixante-quatorze dinars (397.374,000 DT) majorée des honoraires et des frais légaux suivant l'expertise de Mr Walid Chaibi.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Jeudi 15 Juin 2023 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Les conditions de visite :

La visite des lieux peut se faire tous les jours suivant l'horaire administratif et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers 1/3 de la mise prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent en outre avoir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur compétent.

2023401203VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Yacine Karim Selmen

Avocat à la cassation

02 Rue Claude Bernard Cité Jardins Tunis

Tél : 71 893 861

Poursuivant :

Amen Bank société anonyme dument représentée par son représentant légal ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis. RC : B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier).

Avocat poursuivant :

Maître Yacine Karim Selmen Avocat à la cassation, 02 Rue Claude Bernard Cité Jardins Tunis.

Partie saisie :

La société Supertex en son représentant et en sa qualité de débitrice hypothécaire, registre de commerce 178691999B MF 7204R sise à l'avenue 7 novembre Rafraf Bizerte.

Désignation de l'immeuble à vendre :

La parcelle n°3 du plan de lotissement de l'ensemble de la propriété, objet du titre foncier n°4892 Bizerte, dit l'Usine de jeux, située à l'entrée de Rafraf, délégation Ras Al-Jebel, d'une superficie totale de 1960 mètres carrés / 8477 mètres carrés, le terrain est de forme rectangulaire sur lequel est édifié un local industriel pour la confection du prêt à porter destiné à l'export donnant sur l'avenue de l'Environnement, de l'Est la station Ajil Gas du côté ouest une propriété appartenant aux tiers. et par l'arrière le lot n°5 du lotissement du titre foncier 4892 Bizerte propriété de Sami Ihtiouech dans une part, et le lot n°4 revenant à la partie adverse dans l'autre part.

Le rez-de-chaussée est partiel : il se compose du hall d'entrée en forme de hangar avec une porte qui s'ouvre sur une cour non couverte dont l'entrée donne directement sur la voie publique dite avenue de l'environnement (actuellement rue du 14 janvier) et une porte qui indique l'entrée de l'usine du côté ouest. Le rez-de-chaussée précité comprend toutes les installations sanitaires et les vestiaires sont composés d'un bloc sanitaire pour les femmes, d'un bloc sanitaire pour les hommes et des vestiaires. Il est situé à droite de l'entrée et mesure environ un mètre de hauteur au niveau de référence zéro de la voie publique connue sous le nom d'Avenue de l'environnement. L'usine se compose d'une aile pour le stockage des tissus et du matériel de couture, et il se situe le long d'une partie du bâtiment du côté ouest, puis il dévie pour continuer jusqu'au bout du terrain surélevé. Le rez-de-chaussée se compose d'un restaurant pour le personnel et d'une cuisine et une salle à manger spacieuse qui ouvre côté jardin. Le rez-de-chaussée se compose également de pièces couvertes en taule contenant tout l'équipement technique et les appareils à pression. Le rez-de-chaussée contient également une aile pour le repassage à la vapeur électrique et pliage des produits prêts â l'emploi et a la commercialisation. Le bâtiment au rez-de-chaussée susmentionné se compose d'escaliers non couverts, dont certains sont destinées à l'ascension vers l'administration située à l'étage supérieur, et certains d'entre eux mènent directement à l'usine par l'arrière, et tout cela est construit selon la méthode traditionnelle et contemporaine, les fondations et la structure en béton armé, les murs et les cloisons en briques, les portes et certaines des fenêtres sont en bois rouge et le reste en aluminium. La surface totale couverte du sol susmentionné est de 965m².

Une partie de l'étage du bâtiment a été allouée pour la surélever et la niveler avec la dalle qui porte l'étage supérieur, et sa superficie est estimée à 351 mètres carrés. Quant au reste du terrain appartenant au lot n°3, il est utilisé par la société Supertex comme couloirs et parking pour camions et voitures sur des surfaces de 644 m².

L'étage supérieur est constitué d'un vaste hall édifié en partie sur un parterre surélevé, tandis que la partie restante est située sur le plafond du rez-de-chaussée du restaurant et les magasins de matériel et de fournitures de couture. La salle susmentionnée est immense et formée de trois zones l'administration avec une entrée indépendante et une zone d'entretien des machines à coudre au milieu l'activité de couture et ce qui suit des installations annexes et les bureaux de contrôle et de gestion.

La salle susmentionnée est un bâtiment construit à la manière des usines modernes. Elle est constituée d'un squelette qui comprend des supports horizontaux et verticaux en acier qui se relient entre eux par des tôles d'acier en fer. Son plafond est recouvert de panneaux sandwich et porte de nombreuses lampes d'éclairage, les murs sont en doubles cloisons le parterre est en hypoxie. Les portes et les fenêtres sont toutes en aluminium et elle est équipée d'installations, électriques modernes. La surface couverte à l'étage supérieur est de 1316 m².

La propriété dispose de tous les équipements nécessaires, y compris l'eau potable, l'éclairage électrique et les canaux d'évacuation, tous en bon état. La qualité de la construction est bonne et elle fait l'objet d'un entretien périodique et continu. Son emplacement est stratégique car il ouvre sur une voie publique, l'avenue du 14 janvier.

Mise à prix :

La mise à prix de l'objet de la vente est de trois millions sept cent trente mille cinq cent soixante-dix dinars (3730570.000D).

Selon le rapport d'expertise réalisé par Mme Salwa Al-Haddad, en exécution de l'ordonnance sur requête délivrée par le Tribunal de Première Instance de Bizerte sous le n°68391 en date du 28/9/2022, outre les frais de justice et honoraires d'avocat qui seront désignés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de l'audience :

Le mardi correspondant au vingt juin de l'an deux mille vingt-trois (20/6/2023) à partir de 9 h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Bizerte sis à Bizerte.

Visite de l'immeuble :

Tous les jours de la semaine, de jour, conformément à la loi pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Bizerte et de Maître Yecine Karim Selmen sis au 02 Rue Claude Bernard Cité Jardins Tunis.

Observations :

1/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2/ L'enchérissement ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

2023401210VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de faillite

Par décision du Tribunal de Première Instance de Mahdia, du 16 Mars 2022, relative au dossier du Règlement Judiciaire n°2019/05. Il a été décidé la Faillite de la Société MONACO D'import- Export, SARL, sise à la Rue Ibn Sina - mat-fisc : 25052 W, en la personne de son Gérant et la nomination de Abdelaziz Marzouk, Domicilié à Cité Tbaka - Skanes - Monastir, Syndic de Faillite.

2023S00576VEPA2

Ouverture de la procédure du règlement judiciaire

Société SENWAN TRADING, SARL

Capital social : 9.000.000

IU : N°1442990N,

Bureau n°A 1.3, immeuble «La Percée Verte» avenue Neptune Jardin de Carthage Tunis

Suivant décision du Tribunal de Première Instance de Tunis le 9 mars 2023 affaire n°973 concernant la Sté Sanwan Trading, il a été arrêté ce qui suit :

- L'ouverture de la procédure du règlement judicaire au profit de ladite société;

- La nomination de Mme Najoua Bou Ali en tant que juge commissaire.

- La nomination de Me Chokri El Hani en tant qu'administrateur judiciaire.

- La suspension des poursuites et d'exécution visant le recouvrement des créances antérieurs à l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire ou la restitution des biens mobiliers et immobiliers et l'arrêt de cours des intérêts et pénalités de retard ainsi que la suspension des délais d'échéance et les procédures des saisies pourtant sur les fonds de société dans le stade où se trouvent.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judicaires sis à rue Ali Darghouth n°34 3ème étage bureau «A» 1001 Tunis, dans un délai de 30 jours à compter de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2023401197VEPA2

Faillite

Société ALLPIPE

Siège social : Av Habib Bourguiba Immeuble Zaphir, App B 3-1 Ariana

Identifiant Unique : 0753850Y

En vertu du jugement n°252 rendu par le tribunal de première instance de l'Ariana le 30 Mars 2023, il a été décidé la mise en faillite de la société ALLPIPE :

- Juge Commissaire : Monsieur Lotfi Arfaoui

- Syndic de faillite : Monsieur Ameur Mansour

Les créanciers de la société sont invités à remettre leurs titres de créances au cabinet du syndic de faillite sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N°6 - 1002 Tunis Tél : 71 830 168 dans un délai de 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023401205VEPA2

Désignation d'un liquidateur

N° CIN du demandeur de la liquidation : 00784577

Suivant ordonnance sur requête n°19930 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 12/4/2023, il a été décidé :

La désignation de Monsieur Ameur Mansour, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, en qualité de liquidateur de l'immeuble en copropriété objet du titre foncier N°144379 Tunis, sis à 15 Rue 6982 Cité Intilaka Tunis.

La désignation de Madame Khaoula Mahria en qualité de juge commissaire des opérations de liquidation.

2023401206VEPA2

Distribution de fonds consignés

En vertu de la décision d'ouverture des procédures de distribution du 11/01/2023 émise par le tribunal de première instance de Nabeul dans le cadre de l'affaire n°52, le greffier du service de distribution au tribunal précité déclare que le juge de distribution a décidé le 11/01/2023 dans l'affaire de distribution n° 52 l'ouverture des procédures de distribution des fonds consignés à la trésorerie générale de Tunisie en vertu du reçu de consignation n°M029328 daté du 12/4/2021 objet du certificat de consignation n°17 du 7/10/2022 dont le montant est de 35.400d.000 qui représente le produit

de vente judiciaire par la force publique faite par l'huissier de justice à Nabeul Maître Lamia Mzoughi le 11/3/2021 contre LA STE DES TRAVAUX PUBLICS ETM dont le siège social est situé à la rue Bechir Sfar Menzel Temim Nabeul.

Tout créancier voulant participer à ladite distribution doit présenter les justificatifs de sa créance au greffier du dit tribunal pendant un délai maximum de trente jours de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne ou par lettre recommandée faute de quoi son droit à participer selon l'article 476 cpcc est déchu ; en plus il doit présenter une demande de quota par un avocat dont le cabinet est considéré juridiquement l'adresse élue par le créancier. La demande de quota doit comporter les causes de la préférence de sa créance aux autres créances le cas échéant selon l'article 468 cpcc.

2023401207VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2023

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

S.A, au capital de 30.000.000 de dinars

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1080 - Tunis

R.N.E : N°0000080S

MF : 000080S/A/M/000

Matricule CNSS : 12803/96

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 15 Juin 2023 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 Avenue Kheyreddine Pacha - Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

7. Réaffectation des réserves à régime spécial.

8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs

9. Nomination d'administrateurs

10. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Comités réglementaires.

2023T00481SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON

(SOTIPAPIER)

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Au capital social de 30.720.659,190 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le mercredi 14 juin 2023, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

8. Renouvellement des mandats des administrateurs de la Société ou nomination de nouveaux administrateurs pour la Société;

9. Désignation de deux (2) administrateurs indépendants;

10. Ratification de l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société par l'Assemblée Générale Elective des actionnaires minoritaires de la Société;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs pour formalités.

2023R01227SANB3

Convocation à l'assemblée générale élective

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Cotée Au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières De Tunis

Au capital social de 30.720.659,190 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires minoritaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU

CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à une Assemblée Générale Elective, devant se tenir le mercredi 14 juin 2023 à 9h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société; et

2. Pouvoirs pour formalités.

2023R01228SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Coté Au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières De Tunis

Au capital social de 30.720.659,190 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, devant se tenir le mercredi 14 juin 2023 à 11 heures 30 minutes (11h30) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 17 des statuts de la Société;

2. Questions diverses; et

3. Pouvoirs pour formalités.

2023R01229SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAR PRO S.A

Au capital de : 500.000 DT

Siège social : 14, Rue 8611 Z.I La Charguia I - 1080 Tunis CEDEX

Les actionnaires de la société CAR PRO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 29 Mai 2023 à 10h30, au siège de la société AD sis à route Jebel Jloud 1009 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Examen des conditions de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Approbation de l'affectation d'un montant dans le compte de réserves spéciales d'investissement.

7. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

8. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

11. Pouvoir pour formalités.

2023R01240SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

STYM KURIAT PALACE

SA au capital de 20 005 000 DT

Identifiant unique : 1540985P

Siège social : Bd 14 janvier Hôtel Tour Khalaf Sousse

Messieurs les actionnaires de la société Touristique Yasmine de Monastir «STYM KURIAT PALACE» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 12 juin 2023 à 11H à l'hôtel Iberostar Diar El Andalous, sis au Port El Kantaoui Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du mode et délai de convocation de l'Assemblée

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice 2022

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022

5. Approbation des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022

7. Quitus aux administrateurs

8. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

9. Renouvellement Partiel des mandats des administrateurs.

2023S00569SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 312 952 dinars

Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1er étage n°13 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 13 juin 2023 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Approbation de la tenue de cette assemblée à sa date.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

- Présentation du rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des comptes de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats 2022.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Approbation des jetons de présence.

- Recrutement du commissaire aux comptes pour 3 ans 2023-2024-2025.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société.

2023X00642SANB3

Clinique Générale et cardio-vasculaire de Tunis «C.G.C.T»

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 dinars

Siège : Voie X2 Cité El Khadra 1003 Tunis

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

RC : B118591997

MF : 0047376JAM000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, Clinique Générale et Cardio-vasculaire de Tunis, sont convoqués, à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siége de la société, le jeudi 15 juin 2023 à 9h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la clinique et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

4- Approbation des opérations et conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion de l'exercice 2022

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Pouvoirs.

2023401201SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale élective

Mutuelle Assurance de l'Enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

Identifiant unique : 0014225P

Messieurs les Délégués des Groupements des Sociétaires sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Dimanche 16 juillet 2023 à partir de 11 h à l'Hôtel Golden Tulipe Gammarth à Tunis. A défaut de quorum, l'Assemblée Générale élective aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration.

Observations :

- La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement un délégué peut mandater un autre délégué pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la MUTUELLE 15 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale faute de quoi il sera considéré comme nul. Un Délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

- Dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'Article 10 du statut de la MAE, le Conseil d'Administration de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement informe les Délégués des Groupements des Sociétaires souhaitant présenter leurs candidatures, qu'ils sont tenus d'envoyer leurs demandes accompagnées des documents prévus par la loi et vigueurs réglementations ainsi que par le Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018 relatif à l'obligation à la charge des sociétés d'assurance et de réassurance d'informer de toute nomination qu'elles projettent de faire au sein de leurs structures d'administration, de gestion et de contrôle, ainsi que d'un Quitus fiscal en vigueur lors du dépôt de la demande.

- La demande de candidature doit être formulée sur un imprimé spécial à retirer, avec le Formulaire numéro 1 et le Formulaire numéro 2 prévus par l'Annexe 2 du Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018, auprès de l'une des Succursales ou des Agences Générales de la MAE.

- La demande de candidature est envoyée dument signée et accompagnée de :

* Tous les documents énoncés dans l'Article 9 des statuts de la MAE

* Tous les documents énoncés dans l'Annexe 1 (Le contenu du fichier d'information) du Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018, et détaillés dans l'imprimé de la demande de candidature.

* Le Formulaire numéro 1 et le Formulaire numéro 2, prévus par l'Annexe 2 du Règlement du Comité Général des Assurances numéro 02/2018 en date du 2 Avril 2018, dument renseignés et signés par le candidat.

- La demande de candidature est envoyée, accompagnée de tous les documents cités, sous pli fermé et recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante «Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis» ou déposée au bureau d'ordre central au siège social de la société au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la MAE 50 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale élective qui se tiendra le Dimanche 16 juillet 2023.

- L'enveloppe extérieure comportant la demande de candidature et les documents requis doit porter la mention : «Candidature au Conseil d'Administration»,

- Toutes les pièces nécessaires doivent être en copies conformes, et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

2023R01230SODB3

DIVERS

Avis au public

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt JMEIL HAMMEMI

En vertu de l'ordonnance sur requête n°89695 émanant du Tribunal de Première Instance de Nabeul le 22/02/2023, il a été décidé la nomination de Madame OUESLETI ABIR sis au 11 rue d'Alger immeuble 2, 2ème étage bureau n°17, en qualité de liquidateur des biens successoraux du défunt Jmeil Hammemi pour procéder à leur inventaire, à leur administration et à leur partage entre les héritiers chacun selon sa part, et la nomination de madame SOURAYA JALLELI en qualité de juge-commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2023T00478DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Riadh Ben Moktar Adali titulaire de la CIN n°05309824 déclare la perte de l'acte de propriété n° 02/12838 objet du titre foncier n°91063 Sfax sis à Chafar Mahres Sfax. Contactez le bureau du maître Fouzia Chawachi notaire l'adresse rue du port sur la quincaillerie Mourad Zitouni Mahres Sfax pour recevoir des objections dans les 30 jours suivant la date de publication.

2023X00623DIVD2

Avis

Les Héritiers du feu Abderrazek Ben Ali Tounsi avisent que leur antécédent est propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 3000 m² sise à la route de Mehdia km 13 Sfax

Que les deux titres de propriété de la dite parcelle étant perdus, ils veulent en extraire un deuxième original de chaque titre des dossiers des Notaires Mohamed Ayedi et Rachid Chikrouhou, Salah Feki et Zouhair Kallel.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00624DIVD2

Avis

Mr Kchaou Ali annonce que le titre de son père Kchaou Mohamed d'une parcelle plantée de 14 pieds d'oliviers et une parcelle plantée de 14 pieds d'oliviers située entre route Manzel Chaker et kathelette km 15 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la parution. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00625DIVD2

Avis

Madame Nisaf bent Abdesallem Chaarfi annonce qu'elle est propriétaire du terrain de superficie de 10487m² sis à la route de Gremda km20 lieu dit bil firen Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X00627DIVD2

Avis

Madame Nisaf bent Abdesallem Chaarfi annonce qu'elle est propriétaire du terrain complanté de 52 oliviers sis au nord ouest Sfax lieu dit oklet maaden Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X00628DIVD2

Avis

Madame Raja bent Abdesallem Chaarfi annonce qu'elle est propriétaire du terrain de superficie de 9986m² sis à la route de Gremda km20 lieu dit bil firen Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X00629DIVD2

Avis

Madame Raja bent Abdesallem Chaarfi annonce qu'elle est propriétaire du terrain complanté de 13 oliviers sis au nord ouest Sfax lieu dit oklet maaden Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X00630DIVD2

Avis

Mr. Ali Smichi annonce qu'il a perdu l'acte de propriété d'un terrain d'une superficie de 450 m² qui est situé à la Route Matar Klm 8 Sfax, et il est effectué par l'acte de vente daté le 15/02/2004 et enregistré le 26/02/2004 n°M011656 à l'attestation de deux notaires Kais Karray et Mohamed Ali Karray. Et il désire se faire délivrer une autre copie originale de tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub sis à la rue du notaire n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

2023X00638DIVD2

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété monsieur Khalifa Ben Ahmed Ben Salah Khalfa titulaire de la C.I.N n°04282332 déclare la perte de son titre de propriété n° 96008 relatif du titre foncier 37894.

Sidi Bouzid comme le prouve l'attestation de perte n°864 délivrée par la garde nationale de Mezzouna en date du 13/4/2023.

2023X00640DIVD2